

NOTE D'INFORMATION CONCERNANT LE CAS DE AHMED BEN OTHMAN ERREDAOUI
PRISONNIER TUNISIEN ACTUELLEMENT DETENU, ADOPTE PAR AMNESTY INTER-
NATIONAL A LA SUITE DU PROCES POLITIQUE DE 1968.

Ahmed ben Othman avait été condamné pour délit d'opinion par la Cour de Sécurité de l'Etat, en Septembre 1968, à 10 ans et un mois de prison. Il avait été à l'époque aussitôt adopté par Amnesty international, en même temps que l'ensemble des condamnés de ce procès.

Après une détention très dure au bagne de Borj Er Roumi (Bizerte) il bénéficia d'une mesure de mise en liberté surveillée à Sfax à partir de Mars 1970. Puis il a été autorisé à résider à Tunis à partir de Juin 1970. Quoique théoriquement en liberté à partir de cette époque, il n'avait fait l'objet d'aucune mesure de grâce ni d'amnistie, restait sous la surveillance constante de la police et ne parvenait pas à trouver d'emploi.

Au mois d'Avril 1971, Ahmed ben Othman a été arrêté, pendant qu'une perquisition de nuit avait lieu à son domicile. Il a été mis au secret et détenu dans les locaux de la police pendant deux mois, sans visite, sans correspondance, sans assistance d'avocat et sans instruction, ce qui est illégal au regard même de la loi tunisienne, qui limite strictement la garde à vue.

En même temps que lui, plusieurs autres personnes furent arrêtées et gardées à vue quelques jours, puis relâchées: Madame Ben Othman Erredaoui et MM Mokhtar Razgallah, déjà condamné en 1968, et Slah El Hammani.

Après sa détention, Ahmed ben Othman a subi des services physiques. Depuis son arrestation, Ahmed ben Othman commença une grève de la faim, destinée à faire hâter le début de l'instruction de son affaire, et à obtenir son transfert à la prison civile de Tunis.

Pendant sa détention, un avocat tunisien, Maître El Amri s'était constitué pour assurer sa défense. N'obtenant pas l'autorisation de voir son client, celui-ci ne pouvait rien faire. Inquiète de cette disparition prolongée, sa famille demanda l'appui du Comité International de Sauvegarde des Droits de l'Homme en Tunisie, qui décidait d'envoyer à Tunis Maître Mario Stasi, avocat la Cour, inscrit au barreau de Paris, membre de l'Association Internationale des Juristes Démocrates. Ce dernier obtint d'être reçu, à Tunis, par le Bâtonnier tunisien, le Président de la Cour de Sécurité de l'Etat et par le Ministre de la Justice. On lui expliqua qu'une information allait être ouverte, et qu'Ahmed ben Othman serait sans délai remis aux mains de la Justice. Après son retour à Paris, Maître Stasi, étonné de voir la détention se prolonger, a télégraphié au Ministre de la Justice le Lundi 7 Juin.

Le 6 Juin, alors que la grève de la faim de Ahmed Ben Othman durait déjà depuis 7 jours, celui-ci fut finalement transféré à la prison civile de Tunis, où il fut mis au régime cellulaire. Son instruction a commencé le 21 Juin. Mais il a fallu attendre le 6 Août pour que Maître El Amri puisse avoir une entrevue avec son client.

Ahmed Ben Othman n'a actuellement droit à aucune visite familiale, aucune correspondance; deux colis lui ont été envoyés (au moins), qui ne lui ont jamais été remis; il n'a droit qu'à un peu plus d'une demi-heure par jour de "promenade", et sa femme peut lui apporter une fois par semaine des vivres et des livres. Il est maintenu dans un isolement complet et n'a le droit de communiquer avec strictement personne. Son état de santé est mauvais: saignements et écoulements du nez; troubles de la vue entraînant de